

Question écrite

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les élections sont passées, mais certaines questions demeurent !

Nous sommes intervenus ici-même, en date du 19 septembre dernier, en posant 9 questions précises au président de la Municipalité, au sujet de la vente d'une parcelle communale. Aujourd'hui, nous attendons, toujours et encore, le début de la première réponse.

Je reviens donc sur ce sujet important et, pour les nouveaux collègues, je rappelle les points suivants :

1. Pour débloquer la réalisation du projet MCentral, la commune a acheté, il y a une dizaine d'années, une des parcelles du périmètre, pour le prix de Fr. 2'752'000.- .
2. Quelques années plus tard, dans le cadre de la réalisation du projet, la commune a revendu cette parcelle.
3. Suite à une première question, on nous a confirmé que cette vente n'avait toujours pas été payée à la commune, soit Fr. 2'752'000.- plus intérêts.
4. Depuis la vente, les comptes communaux mentionnent cette créance, d'abord dans les débiteurs puis, dès 2013 et suite à l'intervention de la Fiduciaire, comme un prêt.
5. Raison évoquée : le paiement était prévu lors de l'inscription de la copropriété par étage, or celle-ci n'a jamais eu lieu, une copropriété simple s'étant, soi-disant, avérée suffisante !...

Le fait que ce montant soit mentionné dans les comptes communaux prouve, sans ambiguïté, qu'il n'a jamais été question de céder cette parcelle gratuitement. Lors de son achat, la Commission de gestion de l'époque avait précisé que cette parcelle devrait être revendue, dans le cadre du projet, à son prix d'achat plus intérêts.

Or aujourd'hui, les demi-réponses municipales font craindre que notre commune ne soit jamais payée.

Ce qui serait non seulement inadmissible, mais un véritable scandale.

En conséquence, nous demandons à la Commission de gestion :

- a. De faire la lumière sur cette affaire en apportant, pour le moins, les réponses circonstanciées aux 9 questions posées ici-même en date du 19 septembre 2016.
- b. De faire en sorte que la municipalité entreprenne immédiatement toutes les démarches nécessaires afin que ce montant soit encaissé rapidement. Et, si nécessaire, d'engager ou de faire engager toute procédure juridique utile, également envers les éventuels responsables communaux de ce montage diabolique (acte de vente).

Merci.